

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

GT : « Vigilance des Toxines naturelles »

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses. Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants ou une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

■ Contexte

L'Anses est en charge de la coordination de la Toxicovigilance et des activités de vigilance des Centres antipoison (CAP) et Dispositifs de toxicovigilance (DTV) ultramarins (cf. la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, le décret du 15 décembre 2016 relatif au transfert de la toxicovigilance à l'Anses).

Dans ce contexte, l'Anses a pour mission de répondre aux alertes et saisines de Toxicovigilance à partir notamment des données collectées par le réseau des CAP et DTV. Le GT Vigilance des toxines naturelles a été créé fin 2018. Cet appel à candidatures vise à renouveler la composition du GT pour un mandat de 4 ans.

Le GT Vigilance des toxines naturelles apporte son expertise sur les sujets relatifs aux intoxications humaines liées à des agents macro-biologiques, animaux, végétaux ou fongiques, présents dans l'environnement, contenant des toxines naturelles : plantes toxiques (poussant naturellement ou d'ornement), plantes potagères ou fruitières non comestibles, champignons toxiques, animaux venimeux (serpents, insectes...), biotoxines marines...

Le GT travaillera en interactions avec d'autres directions de l'Agence (Direction de l'évaluation des risques – notamment Unité d'évaluation des risques liés à l'alimentation, Unité d'évaluation des risques liés à la nutrition – ; Laboratoire national de référence des biotoxines marines ; Laboratoire de santé des végétaux...).

■ Rôle et missions :

Le GT Vigilance des toxines naturelles aura pour missions de :

- Contribuer à la réalisation d'études en appui à la toxicovigilance dans le domaine des toxines naturelles ;
- Contribuer aux bilans de surveillance programmée des intoxications humaines associées à des agents macro-biologiques contenant des toxines naturelles (champignons, coquillages, ciguatera, violets marins, asperges des bois...);
- Contribuer, dans le cadre d'une saisine, à une nouvelle étude de toxicovigilance relative à la description des plantes toxiques à risque de toxicité pour la santé humaine et à l'élaboration

de nouvelles fiches destinées au public, publiées sur le site de l'Anses et sur le site Plantes-risque.info du ministère en charge de la santé ;

- Contribuer à la surveillance des impacts en santé humaine causés par les espèces exotiques envahissantes ou proliférantes « ambroisie, chenilles processionnaires ... » (action n°11 du PNSE4) ;
- Contribuer à la réponse aux demandes des ministères de tutelle de l'Anses, ou des autres directions de l'Anses, relatives aux expositions à des toxines naturelles ;
- Mettre en évidence des signaux sanitaires liés aux expositions à des toxines naturelles ;
- Proposer des recommandations visant à la réduction des risques liés aux expositions à des toxines naturelles, ou aux agents macro-biologiques les contenant ;
- Contribuer à la réalisation d'éléments de communication permettant d'informer le public sur les risques liés aux toxines naturelles et les moyens de s'en prémunir (publication saisonnière d'un communiqué de presse sur les recommandations de cueillette et consommation de ces champignons, plaquettes d'information sur les risques de confusion de plantes toxiques et comestibles...).

Les données analysées seront issues du système d'information des CAP (SICAP) ou d'autres sources de données sanitaires pertinentes le cas échéant.

Ce GT ne s'intéressera qu'aux effets des toxines naturelles, ou des agents macro-biologiques les contenant, sur la santé humaine, et ne portera pas sur les effets de ces toxines ou agents sur la santé animale ou végétale.

■ Composition et fonctionnement :

Le GT sera composé d'une dizaine d'experts ayant des compétences en toxicologie clinique, toxicologie animale, toxicologie marine, toxicologie végétale, botanique, mycologie (voir fiche « compétences recherchées pour la constitution du GT Vigilance des Toxines naturelles »).

Les membres du GT sont nommés *intuitu personae* pour un mandat de quatre ans.

Le GT se réunira en séances plénières (en visioconférence ou en présentiel) avec une fréquence moyenne d'une réunion tous les 2 à 3 mois. La participation aux réunions est obligatoire afin de suivre les travaux du GT.

Les experts seront amenés à relire et valider les travaux du groupe, et dans certains cas à les produire, en veillant à équilibrer la charge de travail entre les experts.

En fonction des sujets étudiés, les travaux du GT pourront être présentés devant des Comités d'experts spécialisés de l'Anses